



SANTE / PREVOYANCE :

Pour FO, une priorité :

Garantir la protection des salariés

29/06/2018



Suite à l'appel d'offres, deux réunions de « négociations » se sont déroulées les 21 et 28 Juin. Concernant les salariés « actifs » du Groupe Orano, les assureurs principaux seront AXA et AG2R avec le maintien du réseau SantéClair.

Les tarifs seront de 2,96% de la masse salariale pour les prestations de base en frais de santé et 1,90% pour la prévoyance (même couverture qu'aujourd'hui et options identiques).

Pour rappel, les prestations de base correspondent à ce qui existe depuis début 2017, c'est-à-dire le contrat négocié initialement en 2011 amputé par le contrat responsable (Hospitalisation non conventionnée et médecins optam dont les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge laissant des sommes très importantes à la charge des salariés et leurs familles).

FO a revendiqué le retour à la couverture de 2011 avec une sur-complémentaire évaluée à 0,11% en obligatoire et 0,13% en facultative (soit moins de 4€ /mois pour un salaire brut de 3000€) permettant de couvrir les dépenses suivantes :

Poste	Garantie	Actuelle	Garanties améliorées
Non optam	Honoraires hospitalisation medecin	TM + 100% BR	100% FR
Non optam	Consultations généralistes	TM + 100% BR	150% BR
Non optam	Consultations spécialistes	TM + 100% BR	300% BR
Non optam	Actes de spécialités	80% BR	100% BR
Non optam	Radiologie	100% BR	120% BR

Pour avoir la même garantie qu'en 2011, la cotisation serait donc de $2,96 + 0,11 = 3,07\%$ de la masse salariale contre 3,11% depuis 2011, confirmant, comme nous l'avions dénoncé à l'époque, qu'il n'était pas nécessaire de « passer » en contrat responsable en 2016 !

Lors de la réunion, nous étions les seuls à revendiquer une surmutuelle Santé obligatoire (prise en charge obligatoire à 50% par l'employeur), les autres organisations syndicales ayant préféré la surmutuelle facultative (sans prise en charge de l'employeur) à l'exception de la CGT opposée au principe même d'une surcomplémentaire, même facultative...

Rejoignez FO pour nous aider à défendre l'intérêt de TOUS les salariés !!!

FO, un syndicat, surtout pas un parti politique !!!



Toutes les organisations syndicales ont demandé à la Direction d'intégrer dans le contrat la couverture améliorée pour aller au maximum de ce que permet le fameux « contrat responsable » :

Poste	Garantie	Actuelle	Garanties améliorées
Dentaire	Implant	500€/impant max 2/an	750 € / implant max 2/an
Optique	Chirurgie Réfractive	20% PMSS / oeil	25% PMSS / oeil
Médecines nouvelles	Ostéopathie, thérapie manuelle, chiropractie, éthiopathie, acupuncture.	60 % FR limités à 1,5 % PMSS et 9 % PMSS/an/bénéficiaire	75 % FR limités à 1,5 % PMSS et 12 % PMSS/an/bénéficiaire
Dentaire	Parodontologie refusée par la SS		300 €/an/bénéficiaire
Appareillage	Semelles orthopédiques	250% BR	450% BR
Honoraires optam	Consultations spécialistes	250% BR	300% BR

Ces améliorations de garanties sont chiffrées à 0,08%.

Le régime assurantiel validé serait donc le suivant :

2,96% + 0,08% = 3,04% + la surcomplémentaire facultative à 0,13% .

En ce qui concerne la prévoyance le taux passe de 1,57% à 1,90% en garantissant les mêmes options qu'aujourd'hui.

La position initiale de la Direction était de ne pas donner un € de plus qu'aujourd'hui.

Dans cette hypothèse, sur la fiche de paie, les salariés auraient 0,26% de plus à payer mensuellement + 0,13% pour la surcomplémentaire (facultative).

Soit 0,39% de plus à la charge des salariés (environ 12€ par mois pour un salaire brut de 3000€).

Toutes les organisations syndicales ont décidé d'interrompre la négociation pour que la Direction revoit sa position d'ici au 10 Juillet.

Pour FO l'augmentation des tarifs, notamment sur la prévoyance, ne doit pas être supportée intégralement par les salariés.

La revendication initiale FO était le maintien des taux actuels de participation employeur sur le contrat global (santé + prévoyance).

Entre la position de la Direction et notre revendication, nous sommes capable de trouver une solution acceptable qui permette aux salariés d'avoir globalement une meilleure couverture familiale pour une augmentation tarifaire relativement faible.

La protection sociale des retraités sera également à renégocier, y compris la cotisation intergénérationnelle.

A ce jour, la Direction veut récupérer des millions d'€ de provisions et abandonner lachement une catégorie de retraités : Inacceptable pour FO !

PROCHAINE REUNION LE 10 JUILLET

**Pour tout renseignement complémentaire,
N'hésitez pas à contacter vos représentants FO !**